

La formation syndicale,

c'est un droit



Défendre et améliorer ses conditions de travail

Vichy

Jeudi 4 juin et vendredi 5 juin

salle PV Léger, maison des associations, rue Marie-Marcelle Viraud

Vous y avez droit, vous en avez besoin !

*Tout-e agent (**syndiqué-e ou pas**) a droit à 12 jours de congé de formation syndicale maximum par an. Le salaire est maintenu durant le congé de formation syndicale. Il suffit de formuler une **demande de congé de formation** au moins **un mois à l'avance** (donc **avant le 4 mai** pour cette formation) à l'IA-DASEN ou le/la recteur-ice sous couvert de son ou sa supérieur-e direct-e.*

Pendant ces deux jours, de 9h à 16h30, nous vous proposons de nous rencontrer et de réunir les personnels de l'Education Nationale (**PE, professeur-es du 2nd degré, AESH, AED, CPE, personnels administratifs...**) afin d'une part d'**échanger**, de **témoigner** de vos conditions de travail, des difficultés et problèmes que vous rencontrez avec la hiérarchie, l'institution, la mairie, les parents d'élèves, les locaux, le matériel...

Nous vous expliquerons, d'autre part, **vos droits** et **les devoirs de protection de l'institution** et nous vous présenterons des outils pour **faire respecter ses droits**.

Plus de précisions et des modèles de courriers pour la hiérarchie sur www.sudeducation03.org.

Pensez à vous inscrire en envoyant un mail : allier@sudeducation.org

ou en nous appelant au 06 22 33 40 93